



DÉLIBÉRATION

du 20 mai 2025

| | |
|---|--|
| Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25 | L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire . |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>21 MAI 2025</u> Publiée, le _____ Notifiée, le <u>21 MAI 2025</u> | Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Sandrine BRANCHEREAU Date de la convocation : 14 mai 2025 |
| Délibération n°25.3.11 | RESSOURCES HUMAINES <i>Pôle Enfance jeunesse – Accueil périscolaire et de loisirs – Foyer de jeunes - Création de 5 emplois non permanents compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour l'été 2025</i> |

Madame le Maire informe le Conseil municipal que comme chaque année, compte-tenu de l'organisation des activités estivales à l'ALSH et au Foyer de Jeunes, il convient de recruter du personnel saisonnier supplémentaire, dans le respect des dispositions réglementaires.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **CRÉE** quatre emplois saisonniers d'animateur à temps complet pour une durée de 2 mois maximum pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité à l'accueil de loisirs sans hébergement, à compter du 7 juillet 2025, ouverts sur le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ▶ **CRÉE** un emploi saisonnier d'animateur à temps complet pour une durée de 2 mois maximum pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au foyer de jeunes, à compter du 1^{er} juillet 2025; ouvert sur le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ▶ **DIT** que leur traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **DIT** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au BP 2025.

Sandrine BRANCHEREAU
Secrétaire de séance

Accusé de réception
en préfecture 044-
214400962-
20250520-25311d-DE
Reçu le 21/05/2025

Le Maire,
Nadine YOU

